Image not found or type unknown

Plateforme de mise en relation : une obligation de verdissement

Actualité législative publié le **31/05/2022**, vu **777 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour justifier du respect de leurs obligations de verdissement, les plateformes de mise en relation faisant appel à des travailleurs indépendants avec un véhicule à 2 ou 3 roues doivent transmettre certaines informations. Lesquelles ?

Pour mémoire, il existe des plateformes web qui ont pour activité de mettre en relation des personnes souhaitant vendre et acheter un bien ou un service, ou désireuses d'échanger un bien ou un service.

Certaines d'entre elles font appel à des travailleurs indépendants pour effectuer des livraisons de marchandises avec un véhicule à 2 ou 3 roues, motorisé ou non.

Lorsqu'elles collaborent avec plus de 50 travailleurs indépendants, elles sont soumises à des obligations de verdissement. Ainsi, elles doivent s'assurer qu'une part des véhicules utilisés sont des vélos ou des véhicules à très faibles émissions de dioxyde de carbone.

Pour justifier du respect de cette obligation, elles sont chargées de transmettre chaque année au ministre chargé des transports, des informations sur le parc de véhicules utilisés, en détaillant notamment :

- le nombre de cycles, y compris à pédalage assisté ;
- le nombre de véhicules motorisés à 2 ou 3 roues de très faibles émissions ;
- le nombre de véhicules électriques purs ;
- le nombre de véhicules fonctionnant à l'hydrogène ;
- etc.

Notez que ces données sont obligatoirement transmises par voie électronique et que certaines d'entre elles sont ensuite mises à la disposition du public sur la plateforme www.data.gouv.fr.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : Comment ouvrir un site de ecommerce en 9 étapes ?

Voir aussi notre guide : **Créer et gérer un site de e-commerce 2021-2022**

Articles sur le même sujet :

- Créer et gérer un site de e-commerce
- Guide pratique de la SARL

- Comment ouvrir un site de ecommerce en 9 étapes ?
- E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Quel est le meilleur statut juridique pour le ecommerce ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?
- Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?
- La rédaction des conditions générales de vente (CGV)
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés